



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

aides soignants

Question écrite n° 116599

Texte de la question

M. Alain Merly appelle l'attention de M. le ministre de la santé et des solidarités sur le statut des aides-soignants. Les associations représentatives de la profession ont suivi avec beaucoup d'intérêt l'annonce effectuée pour l'ouverture des journées de formation en novembre 2006 de la création prochaine d'un diplôme d'État d'aide-soignant. Cette réforme pourrait être l'occasion de résoudre certains problèmes recensés au quotidien. Les étudiants de la filière sont encore orientés vers les services de court séjour de la fonction publique hospitalière alors qu'ils pourraient être davantage formés pour la prise en charge de la grande dépendance, en institution comme à domicile. De plus, leur rôle concernant l'aide à la prise des médicaments reste incertain, surtout en l'absence de médecins ou d'infirmiers. Afin de rassurer ces professionnels dévoués, il lui demande de bien vouloir lui indiquer sous quels délais ce diplôme d'État sera élaboré et les préconisations éventuelles qu'il pense apporter pour résoudre les difficultés énoncées.

Données clés

Auteur : [M. Alain Merly](#)

Circonscription : Lot-et-Garonne (3^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 116599

Rubrique : Professions de santé

Ministère interrogé : santé et solidarités

Ministère attributaire : santé, jeunesse et sports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 23 janvier 2007, page 738